

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2025-156
Occupation du domaine public
Rue de l'Arquebuse

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT la demande de Monsieur Julien GUILLAUME;

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Julien GUILLAUME est autorisé à réserver les emplacements situés au droit du 11 rue de l'Arquebuse du lundi 4 au dimanche 17 août 2025, en raison d'évacuation de gravats.

ARTICLE 2 : Des barrières seront fournies par le service LESRA et mises en place par Monsieur Julien GUILLAUME qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes. Monsieur Julien GUILLAUME devra maintenir l'accès aux riverains et aux services de secours en cas de nécessité.

ARTICLE 3 : Monsieur Julien GUILLAUME, le service LESRA, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de la bonne exécution du présent arrêté.